

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DES ARMÉES

#### Arrêté du 25 octobre 2023 fixant le nombre de places offertes en 2024 aux concours d'admission à l'École de l'air et de l'espace

NOR : ARMH2328848A

Par arrêté du ministre des armées en date du 25 octobre 2023 :

I. – Le nombre de places offertes au titre de l'année 2024 aux concours sur épreuves à l'École de l'air et de l'espace prévus au 1° de l'article 4 du décret n° 2008-943 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier des corps des officiers de l'air, des officiers mécaniciens de l'air et des officiers des bases de l'air est fixé comme suit :

1° Concours « filière mathématiques-physique » :

CORPS D'OFFICIERS	NOMBRE DE PLACES OFFERTES
Corps des officiers de l'air	14
Corps des officiers mécaniciens de l'air	5
Corps des officiers des bases de l'air	4
<b>Total</b>	<b>23</b>

2° Concours « filière physique-chimie » :

CORPS D'OFFICIERS	NOMBRE DE PLACES OFFERTES
Corps des officiers de l'air	12
Corps des officiers mécaniciens de l'air	4
Corps des officiers des bases de l'air	4
<b>Total</b>	<b>20</b>

3° Concours « filière physique-sciences de l'ingénieur » :

CORPS D'OFFICIERS	NOMBRE DE PLACES OFFERTES
Corps des officiers de l'air	19
Corps des officiers mécaniciens de l'air	5
Corps des officiers des bases de l'air	6
<b>Total</b>	<b>30</b>

4° Concours « filière mathématiques-physique et informatique » :

CORPS D'OFFICIERS	NOMBRE DE PLACES OFFERTES
Corps des officiers de l'air	0
Corps des officiers mécaniciens de l'air	2
Corps des officiers des bases de l'air	1
<b>Total</b>	<b>3</b>

II. – Le nombre de places offertes au titre de l'année 2024 aux concours sur titres à l'Ecole de l'air et de l'espace prévus au 2° de l'article 4 du même décret est fixé comme suit :

1° Concours « sciences politiques » :

CORPS D'OFFICIERS	NOMBRE DE PLACES OFFERTES
Corps des officiers de l'air	1
Corps des officiers mécaniciens de l'air	0
Corps des officiers des bases de l'air	3
<b>Total</b>	<b>4</b>

2° Concours « sciences » :

CORPS D'OFFICIERS	NOMBRE DE PLACES OFFERTES
Corps des officiers de l'air	1
Corps des officiers mécaniciens de l'air	3
Corps des officiers des bases de l'air	1
<b>Total</b>	<b>5</b>

III. – Le nombre de places offertes au titre de l'année 2024 au concours sur titres à l'Ecole de l'air et de l'espace prévu au 3° de l'article 4 du même décret est fixé comme suit :

CORPS D'OFFICIERS	NOMBRE DE PLACES OFFERTES
Corps des officiers de l'air	3
Corps des officiers mécaniciens de l'air	3
Corps des officiers des bases de l'air	3
<b>Total</b>	<b>9</b>

IV. – Le nombre de places offertes au titre de l'année 2024 au concours sur titres à l'Ecole de l'air et de l'espace prévu au 4° de l'article 4 du même décret est fixé comme suit :

CORPS D'OFFICIERS	NOMBRE DE PLACES OFFERTES
Corps des officiers de l'air	0
Corps des officiers mécaniciens de l'air	3
Corps des officiers des bases de l'air	11
<b>Total</b>	<b>14</b>

V. – Le nombre de places offertes au titre de l'année 2024 aux concours sur épreuves à l'Ecole de l'air et de l'espace prévus au 5° de l'article 4 du même décret est fixé comme suit :

CORPS D'OFFICIERS	NOMBRE DE PLACES OFFERTES
Corps des officiers de l'air	2
Corps des officiers mécaniciens de l'air	11
Corps des officiers des bases de l'air	22
<b>Total</b>	<b>35</b>

VI. – Les places non pourvues au titre d'un ou plusieurs concours, d'un corps ou d'une spécialité du corps des mécaniciens de l'air ou des officiers des bases de l'air prévus à l'article 4 du même décret peuvent être reportées sur un ou plusieurs des autres concours, ou sur un autre corps ou sur une autre spécialité du corps des mécaniciens de l'air ou des officiers des bases de l'air des concours prévus au même article.